



DATE DE PUBLICATION : 21/09/2021

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSSET le 1^{er} septembre 2020 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Solange DARBES-PICCA, directrice de l'Immobilier et des Services généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints à la directrice de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur les biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, conseiller auprès de la direction, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités relevant du périmètre des cessions des immeubles du réseau, à l'exception des actes pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Mme Florence HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Rémy CLEMENT, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclarations de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée, ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- Mme Cécile NIRRENGARTEN, responsable du pôle patrimoine Réseau,
- M. Albert DUARTE, responsable du pôle patrimoine Siège et immeubles périphériques,
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle de gestion des Actifs Immobiliers,
- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle d'expertise technique Siège et immeubles périphériques,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des actes à caractère individuel ou pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG), ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zélie GAUTHIER, à M. Emmanuel GONZALEZ, adjoint au chef du S2MG, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG, à l'exception des nominations aux postes de cadre et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- Mmes Anne DELAFORGE et Laurence IMMEL, MM. Francis DUFOUR, Franck TOUATI, responsables de section,
- Mme Virginie FAJON-OUEDRAOGO, MM. Dominique HUVELIN, Jimmy GARCIA, Michaël GIVERNE, adjoint(e)s au responsable de section,
- M. Christian ROSSI, responsable du pôle SECAFI au sein de la section des fonctions Support,
- Mme Frédérique PAVIET, responsable du pôle de prescription et de pilotage contractuel au sein de la section des fonctions Support,
- MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Thierry CHAUGIER, Laurent VALLET, Lotfi DERICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Eric TÉ, Abdelhakim SAIFI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM),

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG, à l'exception des actes à caractère individuel ou pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, à Mme Viviane MATHIEU, adjointe au chef du SGL, à l'effet de

signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGL, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclaration de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Denis BLONDÉ, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPHM, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire et déclaration de travaux et, plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de M. Patrick LAFOREST et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA) à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPA, à l'exception des nominations aux postes de cadre et plus généralement, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à M. Benjamin CHALDOREILLE, responsable du pôle Maîtrise des Risques au SPA, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités relevant du périmètre Hygiène/Santé/Environnement, à l'exception des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur des biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

Fait à Paris, le 20/09/2021

Gilles VAYSSET